

**Délibération n°2026-52**

**Thème : BUDGET ET FINANCES 4**

**Objet : Demandes de subventions culturelles**

L'an deux mille vingt-six le cinq du mois de juin, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 29 mai 2026 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

**Membres en exercice : 28    Membres présents : 22    Pouvoirs : 4    Suffrages exprimés : 26**

**Étaient présents :**

David GEHANT ; Gérard VASSEUR ; Didier MOREL ; Thierry LABUSSIÈRE ; Elodie OLIVER ; Marjorie HUBEAU ; Thomas CHERBAKOW ; Emmanuel LUTHRINGER ; Brigitte PLAIDY ; Karima COEURET ; Noëlla LEDUC ; Jean-Michel GRES ; Lorraine PRUNET ; Jérémy MOREAU ; Gilbert BOYER ; Robert USSEGLIO ; Antoine DE RUFFRAY ; Dominique JAUBERT ; Christophe LOPEZ ; Mathieu RICHARD ; Patricia PAUL ; Christine SANTUCCI

**Étaient représentés :**

M. Stéphane DERRIVES, donne procuration à Mme Maryse BLANC  
M. Christian CHIAPELLA donne procuration à M. David GEHANT  
Mme Nadine CURNIER donne procuration à M. Robert USSEGLIO  
M. François BERGNA donne procuration à Mme Christine SANTUCCI

**Absents excusés :**

Stéphane DERRIVES, Christian CHIAPELLA, Nadine CURNIER, François BERGNA, Camille FELLER, Adrien NIMSGERN

**Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Elodie OLIVER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**

**12 communes sont donc représentées.**

VU les statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure, notamment l'article 8, la communauté de communes apporte en lieu et place des communes membres, son soutien technique, matériel et / ou financier aux associations culturelles œuvrant sur le territoire dont les projets culturels entrent dans le cadre de la politique culturelle définie par la communauté de communes ;

VU les dossiers de demandes de subventions déposés par des associations artistiques et culturelles auprès de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure au titre de l'année 2026 ;

Accusé de réception en préfecture  
004-240400440-20260605-52-2026-DE  
Date de réception préfecture : 15/06/2026

Ceci exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :**

- D'approuver le versement des subventions pour les associations suivantes :

| DESIGNATION DE L'ASSOCIATION | MONTANTS 2026 |
|------------------------------|---------------|
| En compagnie des Oliviers    | 4 000 €       |
| Compagnie du passeur         | 500 €         |

- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 26  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an  
susdits,  
POUR EXTRAIT CONFORME

Par délégation du Président,  
Le Directeur Général des Services  
Éric DUBOIS



Acte publié le : 15 JUIN 2026